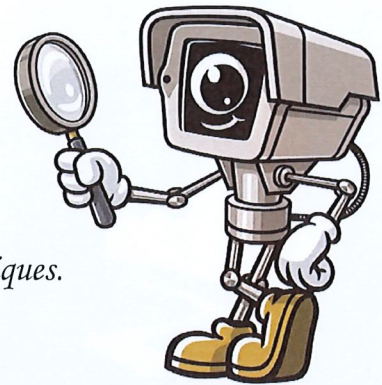




Mairie de Nielles-les-Calais



*Vidéosurveillance – Respecter les bonnes pratiques.*

Madame, Monsieur,

Vous êtes nombreux à vous équiper de systèmes de vidéosurveillance, soit dans le cadre d'installations isolées, soit lors de la mise en place d'un dispositif global d'alarme pour votre domicile ou votre propriété. Tout comme pour notre commune, qui a fait le choix de s'équiper de vidéoprotection en assumant et respectant les contraintes réglementaires associées, la mise en place d'un système de vidéosurveillance au sein de votre propriété est également régie par des obligations légales. Nous vous proposons, dans le but de lever tout doute ou ambiguïté sur le sujet, de vous en rappeler les grands principes :

- Une caméra, qu'elle soit fixe ou mobile, installée en intérieur ou en extérieur, ne doit filmer que tout ou partie de votre propriété. Il est strictement interdit d'utiliser cet équipement pour visualiser, même partiellement ou occasionnellement, le domaine public (Voirie, parking, aire de jeux, etc.) ou d'autres espaces privés (Maisons ou jardins voisins, chemins privés, etc.).
- L'enregistrement des données collectées ne peut être illimité. Un délai de conservation des vidéos avant destruction (ne pouvant excéder 30 jours.) doit impérativement être défini dès l'installation.
- Une information claire et accessible doit permettre aux personnes susceptibles d'être filmées (Vos amis, les professionnels intervenant à votre domicile, les livreurs, etc.) d'en être informées. Elles doivent avoir connaissance de l'existence du dispositif, du nom de son responsable ou encore de la durée de conservation des images (Conformément aux articles 116 et suivants de la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978.).
- Toute personne filmée peut demander au responsable du système à avoir accès aux enregistrements qui la concernent ou à vérifier leur effacement dans le délai défini à l'installation (Conformément aux articles 49, 105 et 119 de la loi Informatique et Libertés.)

Respecter les bons usages dans la mise en place et l'utilisation de la vidéosurveillance contribue à préserver l'essence même de ce type d'équipement : Lutter contre la malveillance. Je compte sur les bonnes pratiques de chacun pour garantir la sérénité de tous et vous en remercie.

